



ARCHITECTURE METALLIQUE

MODULE 1 = L'acier et la construction métallique

PROGRAMME

Horaires généraux

Accueil de 8h45 à 9h00
Début de la formation à 9h00
Pause midi 12h00-13h30
Fin de la formation vers 17h30

19 mars 2009

Objectif : Maîtriser la conception d'une charpente métallique par la compréhension de sa philosophie, la connaissance du matériau et la méthode du pré-dimensionnement.

Déroulé :

- Histoire de l'architecture métallique : sensibilisation aux spécificités de l'architecture métallique
- Les aciers, leurs gammes, les produits sidérurgiques : diversité et innovation
- Résistance des matériaux, une meilleure compréhension de la "mécanique" pour un partenariat constructif avec l'ingénieur
- Stabilité et pré-dimensionnement : les deux piliers de la conception générale d'une structure métallique
- Les éléments de la structure, leurs assemblages et les systèmes obtenus (portiques, nappes spatiales, etc...)

Application :

- Analyse d'une structure

20 mars 2009

Objectif : Maîtriser les solutions technologiques nouvelles (construction mixte) et la conception des bâtiments en intégrant la sécurité incendie au départ du projet.

Déroulé :

- Techniques et performances des planchers métalliques (secs ou collaborants)
- La construction mixte acier-béton, une optimisation des matériaux
- L'ingénierie incendie : une nouvelle approche conceptuelle
- Etudes de cas des bâtiments de bureaux

Application :

- Conception d'une structure



ARCHITECTURE METALLIQUE

MODULE 1 = L'acier et la construction métallique

INSCRIPTION

DATES 19/3/2009 9h-12h, 14h-18h
20/3/2009 accueil à partir de 8h45

LIEU Centre de Formation des Apprentis
154, chemin de Blory 57 955 MONTIGNY LES METZ

STAGIAIRE

NOM - _____ PRENOM - _____
PROFESSION - _____ SOCIETE - _____
ADRESSE - _____

TEL - _____ FAX - _____
COURRIEL - _____

VOUS ETES Gérant
 Salarié
 Jeune inscrit à l'Ordre - de 3 ans
(joindre attestation en cours de validité) (dans la limite de 3 places, par ordre d'arrivée)
(cochez les cases qui vous concernent)

TARIFS (hors repas)

TARIF DE BASE	<input type="checkbox"/> 480,00 € TTC	si inscription avant le	7/03/09
	<input type="checkbox"/> 560,00 € TTC	si inscription à partir du	8/03/09
TARIF SPECIAL JEUNES INSCRITS	<input type="checkbox"/> 330,00 € TTC	si inscription avant le	7/03/09
	<input type="checkbox"/> 480,00 € TTC	si inscription à partir du	8/03/09
TARIF SALARIES	<input type="checkbox"/> 600,00 € TTC	si inscription avant le	7/03/09
	<input type="checkbox"/> 700,00 € TTC	si inscription à partir du	8/03/09

(cachet de la Poste faisant foi)

nota Les repas restent à la charge du stagiaire, prévoir environ 15,00€

PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de ALFA
- A réception du règlement, le devis et le programme détaillé vous seront adressés par mail
- L'inscription sera prise en compte à réception du chèque d'acompte, dans l'ordre d'arrivée

Signature et cachet

Date

Fait à

BULLETIN ET CHEQUE A RENVoyer A

A.L.F.A.
Maison des Architectes
24, rue du Haut Bourgeois
54 000 NANCY

- 1 - Objet** Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA.
- ALFA propose des formations auprès des architectes et leurs collaborateurs.
Son numéro d'agrément de formation est : 41– 54 – 00705 - 54
- 2 - Modalités d'inscription** L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales
- Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins un mois avant la date de début de stage, à :
- ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy
Tél : 03 83 17 17 24 - Fax : 03 83 36 48 80
E.mail : alfa@archilink.com - Site : www.alfa-formation.org
- Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL ou OPCA PL) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.
- Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier, fax ou mail. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque confirmant l'inscription.
- 3 - Obligations respectives** Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convocation de formation, une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis et d'une fiche pédagogique ou programme détaillé.
- A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, feuille d'émargement...).
- Le stagiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation
- 4 - Tarifs** Le prix toutes taxes comprises des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. ALFA n'est pas assujetti à la TVA,
- Le prix comprend les frais pédagogiques, et la documentation.
- Des tarifs spéciaux sont proposés aux inscrits au tableau de l'ordre depuis moins de trois ans et en cours d'installation. Ces prix figurent dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription.
- 5 - Modalités de paiement** Elles seront précisées dans la convention de formation.
- 6 - Report / Annulation / Absence** Du fait de ALFA :
- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- Du fait du stagiaire :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 15% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.
- De plus ALFA, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.
- La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partielle n'est pas admise.
En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, celui-ci reste entièrement dû.
- 7 - Règlement des litiges** En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.